

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
(loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 – Art 425-439 du Code Civil – Art. CPC 1218-1219)

DECLARATION AUX FINS DE SAUVEGARDE MEDICALE
(par médecin traitant, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre)

Déclaration (valable 1 an)

Je soussigné(e) Docteur
certifie avoir examiné le

NOM :

Nom marital :

Situation familiale :

Célibataire En Concubinage Pacsé(e) Marié(e) Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)

Né(e) le

à

Conformément à l'avis du médecin psychiatre joint, cette personne me paraît avoir besoin d'être protégée dans les actes de la vie civile et doit en conséquence être placée sous sauvegarde de justice en application de l'article L3211-6 du code de la santé publique.

A ma connaissance, l'intéressé(e) a / n'a pas constitué un mandataire à l'effet d'administrer ses biens.

A _____, le
Signature du médecin

Déclaration à transmettre au parquet de Fort-de-France par courriel (louise.bellay@justice.fr) ou télécopie au 05 96 73 36 86, accompagnée d'un avis conforme d'un médecin psychiatre, d'une copie intégrale d'acte de naissance ou à défaut d'un document d'identité